



*Rezé pamplemousse tour 4 : 18/19 MAI 2019
DE N2 à D7*



GYMNASE EVELYNE CRETUAL (44)

ASB
Rezé Badminton



TOTAL

Rezé Pamplémousse Tour 4

SAMEDI 18 Mai 2019 (Simples H et F, Doubles Mixtes)

7h30 – ACCUEIL DES JOUEURS / DEBUT DES MATCHS A 8h00

DIMANCHE 19 Mai 2019 (Doubles H et F)

8h00 – ACCUEIL DES JOUEURS / DEBUT DES MATCHS A 08h30

DROITS D'ENGAGEMENT

1 tableau : 15€ / 2 tableaux : 19€, dont 2euros de cotisation fédérale par joueur.

Pour tous les tableaux, combinaison Simples et en Mixtes impossible, Seuls deux tableaux sont autorisés.

Les inscriptions accompagnées des règlements doivent impérativement être adressées pour le 9 Mai 2019, dernier délai, à :

BOURCIER Jérémie

28 Le gast 44690 Maisdon sur Sevre

LE NOMBRE DE PARTICIPANTS ETANT LIMITE, LE COMITE D'ORGANISATION SE RESERVE LE DROIT DE REFUSER TOUTE INSCRIPTION TROP TARDIVE



TABLEAUX

Poules puis élimination directe en phase finale

2 sortants par poule

Les joueurs inscrits en simple seront intégrés au tableau correspondant à leur classement à la date du tirage au sort. Les joueurs inscrits en double seront intégrés dans le tableau correspondant au CPPH de la paire à la date du tirage au sort (à condition que la valeur entre le plus haut et le plus bas CPPH des joueurs du tableau ne soit pas supérieure à 16x).

Les organisateurs, en accord avec le JA, se réservent le droit d'annuler, compléter ou modifier des catégories.

VOLANTS

Volants à la charge des joueurs

En cas de litige, les volants de références sont : Victor 1

ARBITRAGE

Nelly DUVAL, juge arbitre de la compétition

Arbitrage selon le règlement FFBAD

3 min d'échauffement sur le terrain à l'appel du match

RECEPTION

Un bar sera à votre disposition toute la journée où l'on vous proposera : boissons, sandwichs, croques monsieur...

CONTACTS

Jérémy BOURCIER

06 95 67 99 47

Jeremy.bourcierbad@gmail.com



Rezé Pamplémousse Tour 4

Autorisation : ligue des Pays de la Loire

Numéro: 1800163

Juge Arbitre: NELLY DUVAL

Art.1 : L'ASBR Badminton organise pour les joueurs licenciés et en règle avec la FFBAD et éventuellement avec les sur classements nécessaires le tournoi Senior ASBR 2019 les 18 et 19 Mzi 2019 au Gymnase Evelyne Crétual à Rezé. Les joueurs seront convoqués à partir de 7h30 le samedi et 8h le dimanche et les matchs débuteront à 8h le samedi et 8h30 le dimanche. Les joueurs sont convoqués 1h avant le début de leur premier match, sauf au premier tour le Samedi et le Dimanche convocation 30minutes avant. La fin du tournoi est prévue vers 17h30 le dimanche.

Art.2 : Ce tournoi de simple et double est ouvert aux catégories N2/ N3 / R / D, de Minimes 2 à Vétérans, Dames et Hommes licenciés FFBA. La combinaison Simple et Mixte n'est pas autorisée. Les tableaux seront réalisés par « Top » en fonction du CPPH des joueurs (à condition que la valeur entre le plus haut et le plus bas CPPH des joueurs du tableau ne soit pas supérieure à 16x)

Attention, pour le tableau de simple, seul les joueurs classés à partir de D7 sont autorisés à jouer. Pour les tableaux de double, seuls les joueurs inscrits avec un joueur/joueuse classés à partir de D7 seront autorisés à jouer (D7D9 autorisé, D8D8 non autorisé).

Les organisateurs, en accord avec le JA, se réservent le droit de regrouper, compléter ou modifier des catégories.

Art.3 : Les joueurs intéressés s'inscrivent par l'intermédiaire de leurs clubs respectifs qui recevront le prospectus de la compétition et le bordereau d'inscription 7 semaines avant le tournoi.

Les inscriptions parviendront par courrier à l'attention de Jérémie BOURCIER. L'inscription définitive ne sera prise en compte qu'à la réception du règlement, la participation étant fixée à 15 euros par joueur, 19 euros pour deux tableaux, dont 2euros de participation à la fédération par joueur.

La clôture des inscriptions est fixée au 9 Mai 2019.

Art.4 : Le comité d'organisation se réserve le droit de clore les inscriptions dès que le nombre maximum de joueurs sera atteint.



Il se réserve aussi le droit d'annuler, de regrouper ou de modifier certaines catégories avec accord du juge arbitre.

Le tirage des tableaux sera effectué le 12 Mai 2019. Les têtes de séries seront déterminées en fonction du CPPH FFBAD à cette date.

Art.5 : L'échéancier des matchs sera affiché le jour du tournoi dans la salle. Ce dernier n'est donné qu'à titre indicatif et un joueur est susceptible d'être appelé pour son match jusqu'à 1 heure indiquée sur l'échéancier.

Art.6 : Le tournoi se déroulera en 2 sets gagnants de 21 points, sous forme de poules de qualifications de 3 ou 4 joueurs donnant accès aux phases finales pour les 2 premiers de poules. Les phases finales se dérouleront par élimination directe sans consolante, ou poule unique de 5.

A l'appel de leur nom, les joueurs auront 3 minutes d'échauffement sur le terrain. Le temps de repos est de minimum 20 minutes entre chaque match et un joueur est susceptible d'être disqualifié s'il ne se présente pas dans les 5 minutes après l'appel de son nom.

Art.7 : Les volants seront à la charge des clubs ou des joueurs participants. En cas de litige le volant de référence sera le Victor 1 (en vente dans la salle)

Art.8 : La tenue obligatoire du badminton sera exigée pendant le tournoi, selon le règlement FFBAD. Tout joueur devra avoir un comportement correct sur le terrain. En cas de manquement à ces règles les joueurs pourront être sanctionnés selon les règles FFBAD en vigueur.

Art.9 : Tout joueur inscrit ne se présentant pas au tournoi s'expose, ainsi que son club, aux pénalités prévues par le règlement FFBAD, sauf présentation d'un document justifiant son absence, envoyé dans les 5 jours à la Ligue des Pays de La Loire, 101 rue Dupetit Thouars – 49000 ANGERS – secretariat@badminton-paysdelaloire.fr

Les forfaits ne seront remboursés que s'ils sont justifiés et annoncés avant le tirage au sort.

Tout retard le jour du tournoi devra être signalé dans les 30 minutes précédentes l'heure du début de la compétition. Dans le cas contraire les participants en retard seront déclarés forfaits.

Tout joueur désireux de s'absenter, quel qu'en soit la raison ou la durée devra prévenir le juge arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

Art.10 : Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier les tableaux en cas de nécessité et de prendre toute mesure nécessaire pour améliorer le bon déroulement du tournoi en accord avec le juge arbitre qui sera NELLY DUVAL.

Les réclamations seront faites auprès des juges arbitres par un représentant du club. Tout litige sera tranché sans appel par le juge arbitre.

Art.11 : L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match).

Art.12 : Le licencié qui reçoit un carton noir se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral.

Art.13 : Toute participation implique l'adoption de tous les articles de ce présent règlement.



Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour du tournoi



PLAN D'ACCES

**Gymnase Evelyne Crétual –
12 rue des déportés 44400 REZE**

